

Bulletin d'adhésion Garantie des participants occasionnels

Nom du club :

Numéro d'affiliation à la F.F.C. :

Correspondant : Nom & prénom :

Adresse :

CP & Ville :

Date de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Nom de l'épreuve :

GARANTIES

Décès à concurrence de 9 147€ + 3 811 € si marié +3 049 € par enfant à charge

Invalidité permanente De 18 294 € à 30 490 € X taux *

Frais médicaux: 150 % du tarif convention de la Sécurité Sociale**

*le capital et l'indemnité sont proportionnelles au taux d'invalidité (principe de la garantie accordée aux licenciés)

**les indemnités de Sécurité Sociale et autres régimes de prévoyance viennent en déduction du montant de cette garantie

Nombre de participants à assurer

20 premiers = 46 €
de 20 à 50 = 1.60 € x nombre de personnes
au delà de 50 = 0.91 € x nombre de personnes

Exemple :

Si vous faites appel à 60 personnes, vous devrez payer pour

Les vingt premiers = 46 €
Les 30 suivants = 1.60 X 30 = 48 €
Les 10 derniers = 0.91 X 10 = 9.10 €

Cotisation correspondante : _____ €

Date d'effet souhaitée :

Signature :

Document à retourner :

Par courrier : Assurances Verspieren C.S.C./ F.F.C. 65 boulevard du Général de Gaulle 59100 Roubaix

Par Fax : 03 20 45 76 80 (envoyer le règlement par courrier séparé avec le bulletin faxé)

Par mail : ffc@verspieren.com (Votre règlement nous est envoyé par courrier séparé avec copie du mail.)